

Conseil communiqué

économique et social de la région Ile-de-France

Paris, le 5 avril 2005

DEVELOPPER LA MOBILITE DES JEUNES EN ILE-DE-FRANCE

La mobilité internationale des jeunes constitue pour l'Ile-de-France un enjeu de développement culturel, économique et social important. C'est pourquoi le CESR a consacré un rapport à ce sujet, conscient qu'il est impératif de renforcer la capacité de notre système universitaire à s'investir dans les réseaux internationaux afin de valoriser sa formation à l'excellence et de convaincre les jeunes Franciliens de se préparer au nouvel espace européen. Le rapport aborde donc la mobilité des jeunes scolarisés, apprentis, étudiants, chercheurs, demandeurs d'emploi, mais aussi celle des jeunes touristes.

Favoriser l'accueil des étudiants étrangers

Plus de 240 000 étudiants étrangers étaient inscrits en France en 2003-2004, prouvant que notre pays reste attractif. L'accueil de ces étudiants, pour près d'un tiers inscrits en Ile-de-France, est prioritaire et concerne tout aussi bien nos structures d'enseignement supérieur que les acteurs territoriaux et les partenaires économiques des établissements d'enseignement supérieur. Or, on constate un manque de système pertinent d'information et de pilotage, une multiplicité et un émiettement des dispositifs d'incitation à la mobilité et une grande complexité des procédures administratives.

Aussi, le CESR demande que le Conseil régional appuie la création d'autres bureaux d'accueil centralisant les formalités, les demandes de visas ainsi que les questions de logement, sur le modèle de celui installé à la Cité internationale universitaire de Paris. Il en est de même pour créer des antennes du Bureau d'Accueil des Chercheurs étrangers (BACE).

Il lui demande également de réaliser un travail de veille sur le logement des jeunes venant en Ile-de-France, afin de développer les capacités d'accueil.

Il propose également que le Conseil régional soutienne l'organisation, dans la région, d'universités d'été (séjours d'études en période estivale).

./...

Aider les jeunes Franciliens à se former en Europe

L'Union européenne encourage la mobilité internationale des jeunes par le biais de programmes communautaires dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation, de la formation professionnelle et de la recherche-développement. L'ensemble de ces initiatives contribuera à mettre en place une méthodologie commune entre Etats membres, définissant notamment le rôle des partenaires sociaux et des Régions..

Il devient donc nécessaire d'apporter aux jeunes, lycéens et apprentis, une meilleure perception de l'Union européenne. Le CESR demande au Conseil régional une augmentation significative des dotations budgétaires affectées aux actions de soutien à la mobilité.

Il souhaite que le Conseil régional contribue davantage au développement des échanges d'expériences et à la valorisation des initiatives prises par les lycées et les CFA, publics ou privés, pour promouvoir la mobilité des jeunes et qu'il encourage, par un nouveau dispositif, le principe des échanges entre jeunes Franciliens et jeunes étrangers.

Il demande, que le Conseil régional appuie la mise en place de lycées internationaux et décide de la création de CFA européens.

Il souhaite que le Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle se préoccupe de la mobilité des jeunes demandeurs d'emploi.

Mieux accueillir les jeunes touristes

Afin de renforcer la qualité de l'accueil des jeunes étrangers voyageant en Ile-de-France, le CESR propose de créer, en partenariat avec l'Observatoire régional du Tourisme d'Ile-de-France (ORTIF), un "label jeunes" définissant les conditions de qualité de l'accueil des jeunes touristes.

Il souhaite notamment que cette démarche soit prise en compte lors de la création de lieux d'accueil touristiques, tels qu'envisagés dans les terminaux des aéroports et en développement dans les gares.

La mobilité internationale des jeunes en Ile-de-France dans le contexte européen, rapport et avis présentés le 4 avril 2005 par Michel Pillot, pour la Commission de l'Action européenne et internationale